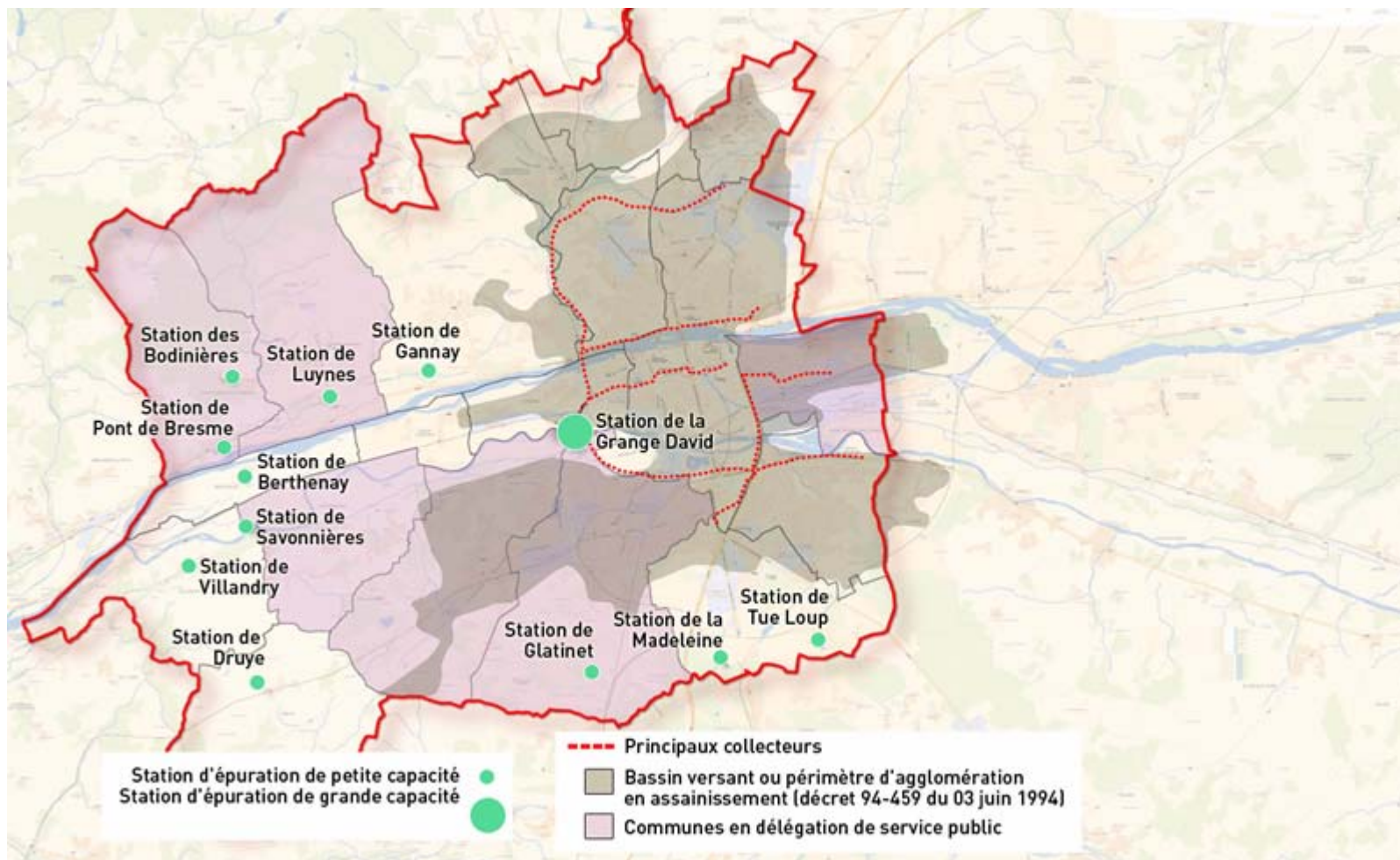


# Conséquences des nouvelles réglementations pour les collectivités

Etude du cas de la station d'épuration  
de La Grange David vis-à-vis de la  
nouvelle réglementation

# L'assainissement des eaux usées de l'agglomération de Tour(s)plus



# La station de La Grange David

- Capacité nominale:  
393300 EH
- Débit nominal:  
78 000 m<sup>3</sup>/j
- Remise en eau:  
mars 2006
- Charge polluante:  
60 à 65 % de la  
capacité nominale





# Charge polluante reçue à la station

- Débit: 43000 m<sup>3</sup>/j d'eaux usées
- 14500 kg/j de DBO<sub>5</sub>
- 33800 kg/j de DCO
- 16700 kg/j de MES
- 3200 kg/j de NK
- 450 kg/j P<sub>tot</sub>
- Et beaucoup d'autres espèces...
- dont 15-20% d'effluents industriels (16 entreprises soumises au RSDE) dont l'activité est variée....



# Réglementation imposée à la station d'épuration de La Grange David

- Arrêté du 22 juin 2007:
  - déclaration sur le site du Gerep,
  - autorisations de déversement des effluents non domestiques dans le réseau de collecte
- Arrêté préfectoral modificatif: circulaire du 29 septembre 2010



# Difficultés de mise en œuvre de la réglementation

- Lors de l'évaluation des micropolluants rejetés dans le milieu récepteur, La Loire:
    - Prélèvement avec un matériel irréprochable: propreté tuyaux, flacons, homogénéisation
    - Acheminement rapide dans des conditions drastiques de conservation des échantillons
    - Un laboratoire accrédité capable de mesurer les 104 espèces chimiques aux limites indiquées :  $\mu\text{g/L}$
- ⇒ Cette prestation a été externalisée
- Incidence financière à long terme de ces mesures?



# Difficultés de mise en œuvre de la réglementation

- Comment limiter le rejet des substances micropolluantes qui seront considérées en quantité significative?
  - Vers quel établissement ou activité se retourner en fonction des espèces trouvées?
  - Dispose-t-on des informations qui peuvent nous aider dans cette recherche? Site de IREP? Mesures dans les retombées atmosphériques? Mesures dans les eaux pluviales? Mesures dans l'eau potable?
  - Peut-on réaliser des campagnes de recherches analytiques sur le réseau?



# Difficultés de mise en œuvre de la réglementation

- Trouvera t'on le ou les responsables?
- Connaît-on toutes les activités artisanales capables de produire ces micropolluants?
  - Difficulté pour répertorier les établissements concernés par les rejets non domestiques: nombre important d'établissements surtout en déclaration, mais sont-ils tous déclarés?



# Difficultés de mise en œuvre de la réglementation

- Comment imposer des contraintes d'analyses à des entreprises qui ne relèveraient pas des installations classées? Ou d'autres réglementations?
- A quelle liste de micropolluants peut-on se référer dans les conventions- type de raccordement?
  - Tableau A de la circulaire du 7 mai 2007?
  - Liste 1 de la directive 2006/11/CE?
  - Liste des substances à déclarer sur le site GEREPE?
  - Liste des substances lors du programme RSDE quand l'entreprise y est soumise?
  - Liste des substances du SDAGE?



# En conclusion:

Il faut :

- améliorer notre connaissance,
- élaborer des guides pratiques,
- consacrer du temps à ces recherches,

mais surtout:

- réglementer voire interdire les rejets de ces substances dans les réseaux.